Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260223-26_209-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/209
DU 23 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 19
Nombre de votants..... 24

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-trois février deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du dix sept février deux mil vingt-six.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, Sylvie LASTENNET, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Marie-Noëlle DENECE, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
André GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Gilbert LORHO
Olivier LE COUVIOUR qui a donné pouvoir Bernard RIBAUD
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Monique THIRE
Yannick CAOUDAL qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTOU
Gaëlle BUCH qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle DENECE
Marie-Andrée QUINIOU
Catherine WAREMBOURG
Guenhaëlle PEDRONO
Aurélien LE BRETON

Secrétaire de séance :
Charlotte BERVAS

OBJET : Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux incendies communaux entre la SAUR (Société) et la commune

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La Collectivité dispose d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment les poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.
Les poteaux et bouches d'incendie font partie du patrimoine communal, au-delà du joint aval de la vanne d'arrêt située immédiatement en amont de l'hydrant.
La Collectivité indique que ses appareils de lutte contre l'incendie respectent les règles de l'art et les normes actuellement en vigueur.
Soucieuse de conserver ses équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la Collectivité souhaite que la Société effectue des mesures de pression et de débit pour évaluer la conformité des poteaux d'incendie et procède à l'entretien de son matériel de défense incendie.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260223-26_209-DE

La Société disposant du matériel et d'un personnel permettant d'assurer la vérification du bon fonctionnement et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie accepte cette mission.

Dans le cadre de la sécurité incendie sur la Commune de PLOEREN, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie. A ce titre, la Société accepte une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public dépendant du territoire de la Collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée pour une durée de 3 ans ;
- **d'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 23 février 2026

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Charlotte BERVAS